

« Réaliser une prestation de pigmentation réparatrice »

RS 6716

Réaliser une prestation de pigmentation réparatrice :

C1 - Expliquer le déroulement de la prestation et réaliser le diagnostic de la zone de piquage concernée en analysant d'abord visuellement la peau puis en la touchant pour affiner le diagnostic, en questionnant le client sur son état de santé général pour évaluer la faisabilité de la prestation, en détaillant chaque étape, en considérant les effets indésirables possibles, en l'informant des soins post-prestation à effectuer et en tenant en considération la situation de handicap si besoin.

C2 – Installer le poste de travail en respectant le protocole d'hygiène en vigueur pour une prestation de pigmentation réparatrice en l'adaptant à la situation de handicap du client, en protégeant le matériel et les ustensiles, en nettoyant l'ensemble des surfaces en contact avec la peau et en optimisant la gestion des Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI).

C3 - Contrôler la régularité et le bon déroulement de la prestation de pigmentation réparatrice en remettant les documents réglementaires et en réalisant une photographie avant / après la prestation ainsi qu'en consignait dans une fiche client, les données d'identification des différents matériels et produits utilisés afin de sécuriser la réalisation de la prestation et de garantir la traçabilité optimale.

C4 - Réaliser un nettoyage et une aseptie de la zone à traiter dans le respect des règles d'hygiène afin de prévenir tout risque d'infection croisée et réalisée des prestations saines dans un cadre adapté et sécurisé pour le client mais également le praticien.

C5 – Définir la ou les zones concernées à l'aide d'un feutre stérile chirurgical à usage unique, en recueillant la validation du projet par le client avant la pigmentation réparatrice définitive.

C6 – Pigmenter les cicatrices corps ou visage en pratiquant la méthode adéquate par effraction cutanée à l'aide d'un dermographe muni d'une aiguille stérile à usage unique et dans le respect de la couleur de la carnation du client afin de fondre la cicatrice dans l'épiderme et d'améliorer son aspect.

C7 - Tracer une aréole mammaire en effet trompe l'œil par effraction cutanée en plaçant des pigments sur la peau cicatrisée de la cliente à l'aide d'une aiguille pour donner la forme souhaitée et en se rapprochant le plus possible d'une aréole naturelle.

C8 – Pigmenter une zone de peau cicatricielle (brulée et/ou greffée) en pratiquant la méthode adéquate par effraction cutanée à l'aide d'un dermographe muni d'une aiguille stérile à usage unique et dans le respect de la couleur de la carnation du client afin de fondre la zone de peau cicatricielle dans l'épiderme et d'améliorer son aspect.

Eligibilité : Certification possible via le CPF RS 6716 Réaliser une prestation de pigmentation réparatrice ANNA DERMO du 19/07/2024

Public Visé : La certification s'adresse aux professionnels de l'esthétique, de la santé et du paramédical. Les professionnels de l'esthétique concernés, comme indiqués dans la Fiche métier - D1208 - Soins esthétiques et corporels, peuvent provenir de différents parcours de la beauté et de l'embellissement corporel tels que : Animateur beauté, Gérant d'institut de beauté, Conseiller beauté, Manucure, Conseiller en image personnelle, Manucure vendeur en produits de beauté, Conseiller minceur, Maquilleur beauté, Conseiller relooking, Opérateur de bronzage par ultraviolets – UV, Cosméticien, Perceur corporel, Directeur d'institut de beauté, Prothésiste onguilaire, Directeur technique de centre de beauté, Responsable d'institut de beauté, Employé d'institut de beauté, Socio-esthéticien, Esthéticien, SPA Manager, SPA Praticien Esthéticien-cosméticien, Styliste onguilaire, Esthéticien-manucure, Tatoueur, Esthéticien praticien, Visagiste en esthétique. Les professionnels de la santé et du paramédical concernés peuvent provenir de différentes professions telles que : Professions médicales, Professions de la pharmacie et de la physique médicale, Professions paramédicale. La certification permet à tous ces professionnels de pouvoir acquérir des compétences complémentaires à leur métier. Elle est accessible aux professionnels détenant à minima un CAP dans les domaines de l'esthétique ou justifiant d'une expérience d'un an minimum dans le domaine d'activité exercé (professionnels de la santé et du paramédical). Le candidat devra avoir suivi la formation Hygiène et Salubrité avant l'inscription à la certification. Le candidat en situation de handicap disposera d'aménagements en fonction du besoin pour suivre le parcours de formation dans les meilleures conditions. Il sera mis en relation avec le référent handicap pour permettre une formation et le passage des épreuves dans les conditions optimales.

Pré Requis : Conformément aux articles R.1311-3 et R.1312-9 du Code de la santé publique, la formation à l'hygiène et à la salubrité est encadrée par la réglementation en vigueur. La formation est définie par l'arrêté du 5 mars 2024 pris en application de l'article R.1311-3 du Code de la santé publique, tel que modifié par l'arrêté du 11 octobre 2024.

Nos formations ne sont pas accessibles à toutes les personnes en situation de handicap. Contactez-nous pour connaître les modalités d'accès. Consulter la liste des principaux acteurs pour vous aider dans vos démarches : <https://crfh-handicap.fr/ressources-pour-laccessibilite/les-acteurs-du-handicap/> Référent : Mme Cormerais Catherine

Modalités d'évaluation :

Questionnaire à visée professionnelle des connaissances écrit :

Le candidat doit répondre à 40 questions sur la réglementation (hygiène, traitement des déchets...) et toutes les techniques de pigmentation réparatrice.

Mise en situation professionnelle de « Réaliser une prestation de pigmentation réparatrice » :

Le candidat devra en 2 heures sur 1 modèle vivant (une cicatrice corps ou visage, une zone de peau cicatricielle ou une aréole mammaire) :

- Accueillir le client en tenant compte sa situation de handicap (C1),
- Expliquer le processus de la pigmentation ainsi que les effets secondaires (C1),
- Désinfecter son poste de travail (C2),
- Remettre la documentation obligatoire et le consentement éclairé (C3),
- Consigner dans une fiche client les données d'identification des différents matériels et produits utilisés durant la prestation de pigmentation (C3),
- Réaliser l'asepsie en 4 temps de la zone du visage ou du corps à pigmenter (C4),
- Réaliser le tracé provisoire de la zone à pigmenter (C5)
- Pigmenter la zone concernée par effraction cutanée (C6, C7, C8),
- Procéder au tri des déchets et au nettoyage du poste de travail (C2).

Situation de handicap : Le candidat en situation de handicap disposera d'aménagements en fonction du besoin pour suivre la mise en situation professionnelle dans les conditions. Il sera mis en relation avec le référent handicap.

Prévoir : Le nécessaire pour la prise de note

Les moyens pédagogiques et d'encadrement :

- Machine Maquillage permanent
- Aiguilles Dermo
- Pigments
- Crème Apaisante
- Crème Cicatrisante
- Lotion désinfectante
- Gants • Masques

Durée de la formation : 5 jours – 35 heures dont 28 heures en présentiel

Horaires : 9h à 17h

Voici le programme détaillé :

Jour 1 - 9h00 - 12h00 // 13h00 - 17h00 / 7 heures

Théorie en distanciel :

- Législation
- La peau
- Couverture juridique et démarches administratives
- Les risques médicaux

Jour 2 - 9h00 - 12h00 // 13h00 - 17h00 / 7 heures

Théorie :

- Atelier couleur pigment
- Notions théoriques de base en colorimétrie
- Virage de couleurs
- Matériel (moteur et aiguilles)
- Colorimétrie appliquée aux aréoles mammaires et aux achromies

Pratique sur peau inerte :

- Préparation du poste de travail
- Notions d'ergonomie pour le client et le praticien
- Réglage et utilisation d'un dermographe
- Choix et reconnaissance de l'aiguille appropriée à l'acte
- Prise de mesures et de repères pour le traçage d'une aréole
- Tracés de base sur peau inerte

Jour 3 - 9h00 - 12h00 // 13h00 - 17h00 / 7 heures

Entrainement accompagné avec le formateur sur peau vivante :

- **Aréoles mammaires ou cicatrices** : théorie, pratique et indications

Atelier pratique sur peau inerte :

- Réalisation d'une aréole mammaire en 3D
- Réalisation d'un camouflage cicatriciel ou achromie

Jour 4 - 9h00 - 12h00 // 13h00 - 17h00 / 7 heures

Mise en pratique sur peau vivante ou inerte :

- **Aréoles mammaires ou cicatrices** : théorie, pratique et indications

Atelier pratique sur peau inerte :

- Réalisation d'une aréole mammaire en 3D
- Réalisation d'un camouflage cicatriciel ou achromie

Jour 5 - 9h00 - 12h00 // 13h00 - 17h00 / 7 heures

- Contrôle écrit des connaissances par un questionnaire, correction et réajustement si besoin
- Contrôle pratique : Le candidat devra en 2 heures sur 1 modèle vivant (une cicatrice corps ou visage, une zone de peau cicatricielle ou une aréole mammaire)
- Bilan de la formation

Tarifs : 3200€ TTC

Formatrices : Catherine Cormerais / Catherine Bondu

Lieu de formation : 15 rue des Filatures, 44190 CLISSON

Site internet : <https://lembellvie.fr/nos-formations/>

Téléphone : 02 40 58 58 29

Mail : contact@lembellvie.fr

Statut Juridique : SAS

N° Siret : 87770404900031

N° d'enregistrement : 52440923444